

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 25/08/2015

Le 3 septembre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Martial THEVENET.

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : TRANSPORT – Avenant 2 à la convention relative à l'évolution, l'exploitation et la maintenance de la centrale de mobilité Multitud'

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Bureau que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014 à la centrale de mobilité Multitud' permettant de diffuser de l'information sur les différents moyens de déplacements disponibles dans 18 réseaux de transports publics.

Un premier avenant a été conclu en mai 2014 entre les signataires de la convention Multitud' afin de prendre en compte :

- l'adhésion de la CCDSV,
- la création du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) et du Syndicat mixte des Transports du Rhône (SMTR),
- les évolutions financières et de gouvernance de Multitud' liées à la création de ces deux syndicats,
- et de confirmer le rôle de chef de file du SMT AML pour engager les études préalables à l'évolution de la centrale de mobilité Multitud', en partenariat avec l'ensemble de ses membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) est constitué de la Métropole de Lyon, du Département du Rhône, de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et des communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte Consorce et Thurins. Le Syndicat Mixte de Transports du Rhône (SMTR) ayant intégré le SYTRAL à cette date. En conséquence, le SYTRAL appartient désormais à la catégorie des syndicats mixtes type SRU, définis aux articles L.c1231-10 à L.1231-13 du code des transports.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'approuver un avenant 2 qui a pour objet :

- de prendre en compte ces changements dans la désignation des parties : dissolution du SMTR et évolution du SMT AML compte tenu de l'évolution du SYTRAL, membre du SMT AML,

- d'actualiser en conséquence les principes communs de gouvernance, de financement et d'exploitation de la centrale Multitud' ainsi que la transmission des différentes données nécessaires à son bon fonctionnement,
- de préciser les modalités de coopération entre la centrale de mobilité Multitud' et le calculateur d'itinéraire régional OÙRA ! dont la mise en service est programmée à l'automne 2015,
- d'acter les modalités de prolongation de la centrale de mobilité Multitud' pour une durée de 1 an soit jusqu'au 4 janvier 2017 et la gouvernance associée compte tenu de la nécessaire coordination des systèmes d'information OÙRA ! et Multitud' sur le périmètre de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Le coût de la participation annuelle pour la CCDSV est quasi inchangé (0.36 % au lieu de 0.35 % des dépenses réparties entre les AOTU estimées à 30 000 € TTC) soit 110 € TTC pour la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'avenant n°2 à la convention relative à l'évolution, l'exploitation et la maintenance de la centrale de mobilité Multitud',
- ✓ Autorise le président à signer cet avenant n°2

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

1 5 SEP. 2015

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150903-2015B25-TR

Affichage le :

1 5 SEP. 2015

A Trévoux, le 3/09/2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

